

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 5 juillet 2010**

**Procès-verbal** de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le 5 ième jour de juillet deux mille dix (2010) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

**Présences:**

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	absent
Francine Côté	#3	présente
Gilbert Dumont	#4	présent
André Guay	#5	présent
Carol Jean	#6	présent

**1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**2010-07-228.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Session ordinaire du 7 juin 2010 et session extraordinaire 15 juin 2010
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
  - 4.2 États financiers trimestriels
  - 4.3 Fondation du Cegep de Rivière-du-Loup
  - 4.4 FQM- Congrès
  - 4.5 Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
  - 4.6 MRC de Rivière-du-Loup- Cours d'eau Gagnon
  - 4.7 Intact assurance
  - 4.8 Cercle des Fermières de Cacouna
  - 4.9 Nomination d'un vérificateur
  - 4.10 Règlement no 31-10 Rémunération des élus
  - 4.11 Ristourne-Caisse Populaire Desjardins du Parc et Villeray
  - 4.12 Publicité Saint-Laurent –Portage
  - 4.13 Demande Club de Golf de Cacouna
  - 4.14 Autorisation signature du rapport spécial Taxe sur l'essence et contribution du Québec
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Rapport du service incendie
  - 5.2 Protocole d'entente Croix-Rouge

6. TRANSPORT ROUTIER
  - 6.1 Soumissions pelouse
  - 6.2 Hydro-Québec –Lignes électriques
  - 6.3 Accident- Avenue du Port
  - 6.4 Lampes -Avenue du Port
  - 6.5 Abroger résolution no 2006-10.224 Projets Cacouna
  - 6.6 Soumissions servitude lot no 180-P
  
7. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 7.1 Mandat notaire – acquisition de terrain
  - 7.2 FQM- programme de récupération des contenants de peinture vides
  - 7.3 Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles
  
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisations
  - 8.2 MRC –Règlement no 169-09 Périmètre d'urbanisation de la Ville de Rivière-du-Loup
  - 8.3 MRC- Règlement no 167-09 Protection de la forêt privée
  - 8.4 CPTAQ- Bertrand Gaudreau
  
9. LOISIRS ET CULTURE
  - 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
  - 9.2 Rapport mensuel agente de développement
  - 9.3 MRC de Rivière-du-Loup- Renouvellement des ententes sur les équipements à caractère supralocal
  
10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX
  
11. AUTRES DOSSIERS
  
12. INFORMATIONS
  
13. AFFAIRES NOUVELLES
  - 13.1 Demande au Ministère de l'Environnement
  - 13.2 Demande de rencontre à Monsieur Jean D'Amour- député
  - 13.3 Reconnaissance de dettes- firme ingénieurs
  
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
  
15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2010-07-229.3 Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 7 juin 2010 et de la séance extraordinaire du 15 juin 2010**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** les procès-verbaux des 7 et 15 juin 2010 soient adoptés en leur forme et teneur sauf à l'item « comptes –Martin Lévesque » il y aurait du être inscrit un montant de 168.99\$ au lieu de 770.87\$ et à l'item « comptes-Jean-Pierre Morin » 394.26\$ au lieu de 415.74\$ pour un total des comptes 184 733.79\$

#### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **2010-07-230.4.1 Ratification des déboursés de juin et approbation des comptes du mois**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** les comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2010 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 386 870.90 \$.

**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén. & sec. trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

##### **4.2 États financiers trimestriels**

Dépôt au conseil des états financiers trimestriels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010 ainsi que les états comparatifs des revenus et dépenses pour la même période.

##### **2010-07-231.4.3 Fondation du Cégep de Rivière-du-Loup**

Invitation à une dégustation de différents vins par le littoral bercé par le vin au profit de la Fondation du Cégep de Rivière-du-Loup au coût de 20\$.

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que madame Ghislaine Daris, mairesse assiste à cette dégustation au profit de la Fondation du Cégep de Rivière-du-Loup qui se tiendra le 26 août 2010 et que le conseil accepte d'en défrayer le coût de 20\$.

##### **2010-07-232.4.4 FQM- Congrès**

Invitation au congrès de la Fédération Québécoise des municipalités du Québec qui se tiendra les 30 septembre ainsi que les 1 et 2 octobre 2010 au Centre des Congrès de Québec.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise madame Ghislaine Daris, mairesse à assister au congrès de la FQM qui se tiendra les 30 septembre ainsi que les 1 et 2 octobre 2010 au Centre des Congrès à Québec.

**Que** le conseil défraie les coûts d'inscription du congrès au coût 540\$ et que les dépenses encourues soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

##### **4.5 Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec**

Le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous informe qu'un montant de 697 199\$ nous est attribué dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013.

##### **4.6 MRC de Rivière-du-Loup-Cours d'eau Gagnon**

La MRC de Rivière-du-Loup nous informe qu'à la suite des travaux d'entretien réalisé sur le cours d'eau Gagnon-branche 4 (Sirois) et 5 (Dionne) dans la municipalité de Cacouna, un tableau a été préparé par la MRC indiquant la répartition des coûts entre les bénéficiaires. Ce tableau indiquait une erreur de calcul sur les frais administratifs chargés par la MRC. Donc, la MRC a autorisé un crédit d'un montant de 324.37\$ à notre municipalité.

#### **2010-07-233.4.7 Intact assurance**

Intact assurance nous demande de signer la quittance concernant le dossier de bris d'égouts sur la rue du Patrimoine. Le tout pour une somme de 27 317.25\$.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna reporte la signature de la quittance pour le règlement du dossier de bris d'égouts sur la rue du Patrimoine à Intact Assurance afin de recevoir auparavant le règlement de monsieur Ange-Marie Lévesque et de son assureur.

#### **4.8 Cercle des fermières de Cacouna**

Madame Francine Forget du Cercle des Fermières de Cacouna nous remercie pour notre implication lors de leur exposition printanière.

#### **2010-07-234.4.9 Nomination d'un vérificateur**

Suite aux demandes de soumissions sur invitation pour la vérification des livres de la Municipalité, les soumissions se détaillent comme suit :

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Mallette	7500\$	7600\$ Plus : séance conseil 150\$ + taxes Travaux en sus : 75\$ + taxes	7700\$
Samson Bélair Deloitte & Touche	4500\$	4700\$ Plus : travaux supplémentaires sur approbation du client.	4900\$
Raymond Chabot Grant Thornton	5500\$	5665\$ Plus : travaux supplémentaires 75\$ + taxes.	5835\$

Après analyse des soumissions,

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de la firme Deloitte pour la vérification des livres pour l'année 2010 au montant de 4500\$, pour l'année 2011 un montant de 4700\$ et pour l'année 2012 un montant de 4900\$. Le tout plus taxes applicables.

#### **2010-07-235.4.10 Règlement no 31-10 Rémunération des élus**

**Attendu** que la Loi permet aux municipalités de fixer par règlement la rémunération des élus;

**Attendu** qu'il est opportun d'ajuster les taux minimums de rémunération du maire et des conseillers;

**Attendu** que ces seuils minimums ont été prévus aux prévisions budgétaires 2010 de la Municipalité;

**Attendu** qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné au cours de la séance tenue par ce conseil le 7 juin 2010;

**Attendu** que le projet de règlement a été déposé lors de la session régulière du 7 juin 2010;

**Pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

CE QUI SUIVIT :

**Article 1** : Pour l'exercice financier 2010, la rémunération des élus municipaux sera majorée de la façon suivante, sur une base annuelle :

	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>Différence</u>
Rémunération maire	6 138\$	6 138\$	
Allocation de dépenses (maire)	3 069\$	3 069\$	
Rémunération conseiller	2 046\$	2 046\$	
Allocation de dépenses (conseillers)	1 023\$	1 023\$	

**Article 2** : Le présent règlement aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2010.

**Article 3** : Les montants mentionnés à l'article 1 seront indexés au pourcentage d'augmentation du coût de la vie à chaque année par résolution du conseil municipal.

**Article 4** : La rémunération et l'allocation de dépenses fixées en vertu de l'article 1 seront versés par la municipalité selon les modalités que le conseil détermine par résolution.

**Article 5** : Le présent règlement abroge tous autres règlements concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux.

**Article 6** : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **4.11 Ristourne –Caisse Populaire Desjardins du Parc et Villeray**

Monsieur Maurice Dionne, directeur général de la Caisse Populaire Desjardins du Parc et Villeray nous avise que notre ristourne pour l'année 2009 s'élève à 953.30\$.

#### **2010-07-236.4.12 Publicité Saint-Laurent-Portage**

Offre d'une publicité dans le journal Saint-Laurent-Portage pour un montant de 95\$ dans l'édition du 7 juillet prochain afin de promouvoir la Municipalité de Cacouna.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de payer la somme de cinquante (50\$) plus taxes pour une publicité dans le journal Saint-Laurent-Portage le 7 juillet 2010.

### **2010-07-237.4.13 Demande du Club de Golf de Cacouna**

Suite à la rencontre avec la direction du Club de Golf de Cacouna et la lettre de demande de commandite reçue en mai dernier.

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna nomme madame Ghislaine Daris, mairesse ainsi que monsieur Jean-Yves Chouinard, coordonnateur en loisirs pour représenter la municipalité au sein d'un comité de travail avec la direction du Club de Golf de Cacouna pour discuter des possibilités de publicité et de participation de la Municipalité au sein de cet organisme.

(c.c. Mireille A. Pelletier)

### **2010-07-238.4.14 Autorisation signature du rapport spécial Taxe sur l'essence et contribution du Québec**

Mme Christine Desrosiers de la firme Mallette nous expédie copie du rapport spécial « Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) » au 31 décembre 2009 ainsi qu'une copie de la lettre conditions de la mission de vérification.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise madame Ghislaine Daris, mairesse ainsi que madame Madeleine Lévesque, directrice générale à signer pour la Municipalité de Cacouna les deux documents suivants :

-Copie du rapport spécial « Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) » au 31 décembre 2009.

-Copie de la lettre conditions de la mission de vérification.

## **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **5.1 Rapport du service incendie**

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

### **2010-07-239.5.2 Protocole d'entente Croix-Rouge**

Accusé réception d'une lettre d'entente de services aux sinistrés entre la Municipalité de Cacouna et la Société canadienne de la Croix-Rouge. La contribution annuelle couvrant la première année de l'entente s'élève à 246.87\$.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna refuse d'adhérer à l'entente proposée par la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

## **6. TRANSPORT**

### **6.1 Soumissions pelouse**

Étant donné qu'aucune soumission n'a été reçue des entreprises, il est entendu que le conseil demande aux employés de la Municipalité de continuer à entretenir le gazon des terrains municipaux comme par les années passées.

## **6.2 Hydro-Québec-lignes électriques**

Monsieur Christian Garneau, chef relations avec le milieu d'Hydro-Québec nous informe que les municipalités doivent s'assurer que les employés et contractants appelés à exécuter des travaux d'entretien sur ses installations d'éclairage public sont dûment habilités par Hydro-Québec et ont signé avec elle la Convention : Intervention près des lignes électriques.

### **2010-07-240.6.3 Accident –Avenue du Port**

Un accident est survenu sur l'avenue du Port. C'est un camionneur qui a accroché un lampadaire et une lisière avec son camion.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna expédie une mise en demeure à la compagnie de transports Bellemare qui a causé des dommages à un lampadaire et la lisière avec son camion sur l'avenue du Port.

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande à monsieur Réjean Lebel, directeur des travaux publics de faire évaluer les dommages et de prendre les mesures nécessaires pour réparer le lampadaire ainsi que la lisière.  
(c.c. Ministère des Transports)

### **2010-07-241.6.4 Lampes avenue du Port**

**Attendu** que le conseil de la Municipalité de Cacouna a rencontré les gestionnaires de Transport Canada concernant les lampadaires de l'Avenue du Port;

**Attendu** que Transports Canada veut remettre les lampadaires à la Municipalité de Cacouna;

**Attendu** que l'avenue du Port est une avenue entretenue par le Ministère des Transports du Québec;

**Attendu** que ces lampadaires sont installés dans l'emprise de la rue;

**Pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande au Ministère des Transports du Québec de nous confirmer leur responsabilité sur la portion de l'avenue du Port (de la rue du Patrimoine jusqu'au bas de la cote) et de nous faire parvenir une copie de cette entente.

### **2010-07-242.6.5 Abroger résolution 2006-10-224**

**Attendu** que le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance de la résolution no 2006-10-224 concernant une cession de terrain à Les Projets Cacouna Inc.;

**Attendu** que dans cette résolution, il avait été convenu de remettre pour 1\$ un terrain appartenant à la Municipalité de Cacouna;

**Attendu** que ce terrain est évalué à 32 700\$;

**Pour ces motifs,**

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna abroge la résolution numéro 2006-10-224.

**Que** le conseil avise la direction de « les Projets Cacouna Inc. » que des discussions doivent avoir lieu sur l'ensemble de ce projet de développement et que ce conseil demande une rencontre avec les promoteurs concernés.

#### **2010-07-243.6.6 Soumissions- Servitude lot no 180-P**

**Attendu** que le conseil de la Municipalité de Cacouna a demandé des soumissions sur invitation pour le nettoyage de la servitude sur le lot 180-P;

**Attendu** que trois soumissions ont été déposées;

**Attendu** que les soumissions se résument ainsi :

Excavations Yvan Lévesque	2000.00\$ + taxes
Excavations Bourgoin & Dickner	8774.00\$ + taxes
Hugues Guérette Inc.	2500.00\$ + taxes

Les prix comprennent le nettoyage du fossé ainsi que le transport des déblais.

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Excavations Yvan Lévesque au montant de 2000\$ plus taxes pour le nettoyage de la servitude no 180-P et le transport des déblais.

**Que** les travaux soient effectués après les récoltes de l'automne sur approbation des propriétaires concernés.  
(c.c. Ferme du Pilote)

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **2010-07-244.7.1 Mandat notaire**

**Attendu** que le conseil de la Municipalité de Cacouna doit acquérir des parcelles de terrain pour l'installation de stations de pompage ainsi que de bornes-incendies sur la partie ouest de la rue du Patrimoine;

**Attendu** que des ententes seront signées par les propriétaires cédant lesdites parcelles de terrain;

**Attendu** que le conseil de la Municipalité de Cacouna devra acquérir ces parcelles par acte notarié;

**Pour ces motifs,**

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna mandate madame Marie-Josée Raymond, notaire pour préparer les actes notariés concernant l'acquisition de parcelles de terrain pour l'implantation de bornes-fontaines et de station de pompage sur la rue du Patrimoine Ouest.



**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour la Municipalité de Cacouna.

## **7.2 FOM-Programme de récupération des contenants de peinture vides**

La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), en collaboration avec éco-peinture, invite les MRC à participer au projet de récupération de contenants de peinture vides. L'objectif de cette démarche est de maximiser la récupération de ces récipients sur le territoire des MRC et des municipalités.

## **7.3 Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles**

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous informe que les subventions versées aux municipalités pour juin 2010 correspondent à 85% du montant des redevances reçues pour l'élimination des matières résiduelles pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 31 mars 2010. Ce montant est redistribué à 60% en fonction de la population et à 40% selon la performance des municipalités. Le premier versement reçu pour notre municipalité s'élève à 5 222.58\$. Un deuxième versement suivra en décembre. Pour l'année 2011, un seul versement sera effectué soit à l'automne.

## **8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation**

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

### **8.2 MRC-Règlement no 169-09 Périmètre d'urbanisation de la Ville de Rivière-du-Loup**

La MRC de Rivière-du-Loup nous avise qu'elle a adopté le règlement no 169-09 modifiant les règlements nos 52-87, 61-88 et 65-88 et leurs amendements subséquents relatifs au schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup. Ce règlement permet d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la Ville de Rivière-du-Loup.

### **8.3 MRC-Règlement no 167-09 Protection de la forêt privée**

La MRC de Rivière-du-Loup nous avise qu'elle a adopté le règlement no 167-09 relatif à la protection de la forêt privée.

### **8.4 CPTAO- Bertrand Gaudreau**

La Commission de la protection du territoire agricole du Québec a autorisé l'aliénation en faveur de Benjamin Gaudreau et afin que soit utilisée à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins résidentielles accessoires, d'une superficie approximative de 1 613 mètres carrés une partie du lot 84, du cadastre de la paroisse de Cacouna, circonscription de Témiscouata.

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

### **2010-07-245.9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.**

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Yves Chouinard, Coordonnateur en loisirs.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que monsieur Jean-Yves Chouinard, coordonnateur en loisirs :

-S'inscrive à la formation « amélioration des techniques d'apprentissage(API) » offert par le centre l'Envol pour un coût total de 100\$.

-S'inscrive au Colloque du réseau Québécois des villages en santé (jeudi 16 au samedi 18 septembre 2010) pour un coût total de 225\$ + taxes.

**Que** le conseil accepte le contrat de madame Sabryna Caron pour le cours de tae-boxe pour un montant total de 240\$ pour 6 semaines.

## **9.2 Rapport mensuel agente de développement**

Dépôt du rapport mensuel de madame Jessyca Cloutier, agente de développement.

## **9.3 MRC de Rivière-du-Loup- Renouvellement des ententes sur les équipements à caractère supralocal**

La MRC de Rivière-du-Loup nous informe qu'un comité a été formé pour le renouvellement des ententes sur les équipements à caractère supralocal. Les deux ententes viennent à échéance le 31 décembre 2010.

Afin d'encadrer le processus devant mener à la désignation des équipements à caractère supralocal pour une (ou de) nouvelle (s) entente (s) pour une nouvelle période à être déterminée, le comité a établi des modalités relative au dépôt de demandes.

## ***10. Parcs et terrain de jeux***

## ***11. Autres dossiers***

## ***12. Informations***

## ***13. Affaires nouvelles***

### **2010-07-246.13.1 Demande au Ministère de l'Environnement**

Il est proposé par monsieur Carol Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande au Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs de nous fournir la réglementation concernant la livraison d'eau aux contribuables non desservis par le réseau d'aqueduc.

### **2010-07-247.13.2 Demande de rencontre à Jean D'Amour, député**

Il est proposé par monsieur Carol Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande une rencontre dans les plus brefs délais avec monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup concernant le suivi du réseau d'aqueduc et d'égout.

### **2010-07-248.13.3 Reconnaissance de dette**

Suite à la rencontre avec la firme d'ingénieur-conseil Roche, monsieur André Côté nous a expédié copie d'une correspondance de madame Thérèse Dubé directrice générale de la

Municipalité de Cacouna en date du 4 juin 2009 reconnaissant la dette au Consortium Cima+/Roche par la Municipalité.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna avise qu'elle ne reconnaît pas sa dette auprès des firmes Cima+, Roche ainsi que le Consortium Cima+/Roche puisqu'aucune résolution n'avait été adoptée en ce sens.

#### **14. Période de questions**

##### **14.1 Dépôt d'une correspondance de madame Sylvie Michaud et monsieur Fabien Nadeau**

Dépôt d'une correspondance de madame Sylvie Michaud et monsieur Fabien Nadeau concernant la cessation du service de livraison d'eau au 110 Place Belvue.

Ils nous rappellent qu'ils ont acquis un terrain en septembre 2008 et reçu leur permis de construction en mai 2009. La municipalité leur a offert de leur livrer de l'eau via le camion de pompiers. Ils ont été avertis qu'il s'agissait d'eau non-potable et que cette eau servirait aux besoins de construction. Par la suite, ils ont déménagé le 4 mai 2010 et de l'eau leur a été livré à 4 reprises. Le 2 juillet, une demande de livraison est adressée au chef pompier qui leur annonce qu'il a reçu l'ordre de ne plus livrer d'eau et qu'il s'agit d'une question d'assurance.

Ils nous demandent de corriger la situation.

Le conseil les informe que Monsieur Maurice Soucy de Saint-Alexandre livre de l'eau à d'autres résidents et que des informations seront prises au Ministère de l'Environnement et qu'un suivi leur sera adressé.

##### **2010-07-249.15 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Qu'**advenant 21 h 45 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

---

Madeline Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

---

Ghislaine Daris, mairesse

\*\*\*\*\*